

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-061

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de Noréade Lieudit La Cornette à CASSEL 59670 afin de garantir la sécurité des travaux de réparation eau 59, route d'Esquelbecq à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux 59, route d'Esquelbecq, et ce, **le jeudi 2 mars 2023.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par NOREADE.
Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par NOREADE et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à NOREADE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 2 mars 2023

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué
Maryse LEPROVOST

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 02/03/2023
Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,
Maryse LEPROVOST

